



SANTÉ/PRÉVOYANCE

Travailleurs Non Salariés

Vous exercez une profession médicale, paramédicale
ou libérale et vous souhaitez bénéficier
de garanties santé et prévoyance performantes



APRIL Assurances vous propose
une protection complète et modulable avec



Géométris

Une solution globale et flexible pour les professionnels

- Déductibilité Madelin
- Possibilité de garantir l'invalidité dès 15 % (médicaux)
- Des garanties adaptées à votre situation

2 0 0 3 / 2 0 0 4
V o s G a r a n t i e s

Un contrat spécialement conçu pour vous offrir la meilleure protection en prévoyance et en santé

Un produit à géométrie variable

Pour assurer une parfaite adéquation avec votre situation personnelle et professionnelle, Géométris vous permet de construire votre contrat à partir des **5 modules** suivants :

- Module Protection Intégrale : garanties décès, arrêt de travail et invalidité,
- Module Arrêt de travail,
- Module Frais Généraux Permanents,
- Module Santé : Balinéa,
- Module complet pour le conjoint collaborateur (déclaré ou non).

C'est vous qui définissez, au sein de chaque module, le montant de vos garanties, en vue de **compléter** au plus juste les versements de votre régime obligatoire.

A SAVOIR

Vous pouvez selon vos besoins cumuler ces modules (sauf Protection Intégrale et Arrêt de Travail) ou les souscrire de façon indépendante.

Un contrat calé sur vos revenus

Les garanties Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité étant définies en fonction de votre **Revenu Annuel Déclaré** (revenus professionnels nets déclarés à l'administration fiscale l'année précédente, hors dividendes), vos cotisations correspondent réellement à votre situation personnelle.

A NOTER

Vous venez de vous installer en tant qu'indépendant ? Si vous n'avez pas déclaré de revenus à l'administration fiscale pour votre nouvelle activité, vous serez limité à 45 euros par jour (soit 17 000 € de RAD) pendant la première année seulement. Vous pourrez ensuite adapter votre contrat en fonction de l'évolution de vos revenus.

Une couverture adaptée à votre profession

Si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous vous trouvez en **Invalidité Permanente**, vous avez la possibilité de bénéficier d'une rente qui sera versée, selon l'option que vous choisissez :

- à partir d'un taux d'invalidité de **15 %** pour les professions médicales, les pharmaciens et les sages-femmes (catégorie C1),
- à partir d'un taux d'invalidité de 33 % pour les professions paramédicales, et les autres professions libérales.

A NOTER

L'invalidité est mesurée à partir d'un barème :

- **professionnel** pour les professions médicales (hors pharmaciens et sage femmes),
- fonctionnel et professionnel pour les professions paramédicales, les sages-femmes et les pharmaciens, et les autres professions libérales.

Des cotisations déductibles dans le cadre de la loi Madelin

Si vous optez pour une garantie décès, rente éducation, incapacité, invalidité, conjoint collaborateur (déclaré) ou santé, la cotisation correspondante pourra être **déductible** au titre de la loi Madelin conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Une Garantie Viagère Immédiate en cas de reprise à la concurrence

Si vous étiez précédemment assuré pour des garanties équivalentes et si vous avez résilié votre ancien contrat il y a moins de trois mois, APRIL Assurances s'engage, sur présentation de justificatifs à ne pas résilier votre contrat même si votre état de santé se détériore.

En santé, la garantie viagère est immédiate.

Astuce

Pensez à souscrire un module retraite grâce au produit d'APRIL Patrimoine, filiale d'APRIL GROUP! Parlez-en à votre assureur conseil !

Module Santé

Ce module s'adresse aussi bien aux Médicaux/Paramédicaux/Libéraux qu'à leur famille.
Vous avez le choix entre 6 niveaux de garanties.
Aucun questionnaire médical ne vous sera demandé sur ce module.

Modules Prévoyance

Vous exercez une profession médicale, paramédicale ou libérale :
vous pouvez souscrire jusqu'à deux modules parmi les trois proposés :

Module Protection Intégrale

Une protection complète en cas de décès,
d'Incapacité et d'Invalidité

OU

Module Arrêt de Travail

Le versement d'Indemnités Journalières
et/ou d'une rente en cas d'incapacité ou d'invalidité

Module Frais généraux permanents

Ces indemnités vous assurent
la pérennité de votre entreprise en cas d'arrêt de travail

Vous êtes conjoint collaborateur : le module Conjoint Collaborateur vous garantit
une protection totale en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité permanente totale.

Catégories professionnelles

C 1	• Professionnels libéraux du secteur médical et leur conjoint collaborateur : médecin, chirurgien, chirurgien-dentiste, vétérinaire, • Sage-femme et pharmacien exerçant en secteur libéral et leur conjoint collaborateur.	Exclusion des professions suivantes : travaux forestiers, convoyeur de fonds, ouvrage d'art et de grande hauteur du BTP (+ de 15 mètres), travail de la mine ou souterrain ou galeries, guide de haute montagne, moniteur de ski, marin-pêcheur, surveillance armée, maintien de l'ordre, pompier professionnel, sportif professionnel (y compris les sports avec usage d'un véhicule à moteur), artificier, usage ou transport d'explosifs, artiste de cinéma ou de télévision, intermittent du spectacle, professionnel du cirque, docker, voyance et radiosthésiste.
C 2	Professionnels libéraux du secteur paramédical et leur conjoint collaborateur.	
C 3	Professionnels libéraux hors secteur médical (C1) et paramédical (C2) et leur conjoint collaborateur.	

Fluctuation des garanties

Pour les modules Protection Intégrale et Arrêt de travail, vous pouvez augmenter vos garanties sans formalités médicales pendant les 5 premières années, si l'augmentation de votre RAD initial est inférieure ou égale à 10 % par an.

La loi Madelin

La **Loi Madelin** offre la possibilité aux TNS non agricoles et à leur conjoint collaborateur déclaré de déduire fiscalement leurs **cotisations volontaires** de protection sociale.

Ainsi, tout ou partie de votre cotisation peut être **déductible** :

- dans une limite globale de 44 359 euros* pour l'ensemble des cotisations versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire, des régimes facultatifs de retraite, de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi,
 - au sein de cette limite, dans la limite de 7 004 euros* pour les seules cotisations de prévoyance complémentaire.
- Le bénéfice de cette déduction est subordonné à l'obligation d'être à jour des cotisations aux régimes obligatoires d'assurances maladie et vieillesse.

* Valeurs au 01/01/2003

Tableau synthétique des garanties du produit Géométris



L'assiette de base est le Revenu Annuel Déclaré (RAD) du Travailleur Non Salarié.
Le produit Géométris peut être souscrit jusqu'à **64 ans**.

Module Protection Intégrale	Module Arrêt de Travail	Module Frais Généraux Permanents	Module Balinéa Santé
<ul style="list-style-type: none"> Décès/IAD – double effet <p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> Doublement du capital en cas de décès accidentel Rente éducation Rente viagère pour enfant handicapé Incapacité Temporaire de Travail du 1^{er} au 90^e jour Incapacité Temporaire de Travail du 91^e au 365^e jour Incapacité Temporaire de Travail du 366^e au 1095^e jour Incapacité Permanente Totale ou Partielle 	<ul style="list-style-type: none"> Incapacité Temporaire Totale de travail du 1^{er} au 90^e jour. Incapacité Temporaire Totale de travail du 91^e au 365^e jour. Incapacité Temporaire Totale de travail du 366^e au 1095^e jour. Incapacité Permanente Totale ou Partielle. 	<p>Remboursement des frais généraux professionnels en cas d'Incapacité Temporaire de Travail.</p> <p>Vous avez le choix entre 3 durées d'indemnisation.</p> <p>La garantie de remplacement est incluse.</p>	<p>Complémentaire santé avec 6 niveaux de garanties au choix + des renforts en optique et dentaire et un forfait Médecine Naturelle.</p> <p>Tiers Payant généralisé inclus.</p> <p>Offre d'assistance très complète.</p>

Pour le conjoint collaborateur, les garanties de base indissociables sont : • Capital décès/IAD,
• Incapacité Temporaire Totale de travail,
• Invalidité Permanente Totale.

Formalités médicales

Ces formalités s'appliquent au Module Protection Intégrale. Pour les autres modules, seul le questionnaire médical de la demande d'adhésion est à compléter.

Capital en euros*	Age à la souscription	
	Jusqu'à 54 ans	De 55 à 64 ans
Moins de 50 000 €	Questionnaire Médical Attestation non-fumeur**	Questionnaire Médical Attestation non-fumeur**
A partir de 50 001 € et moins de 135 000 €		+ Rapport Médical
A partir de 135 001 € et moins de 170 000 €	+ Rapport Médical	+ Profil sanguin Analyse d'urines + Test cotinine urinaire**
A partir de 170 001 € et moins de 450 000 €	+ Profil sanguin + Bilan viral + Analyse d'urines + Test cotinine urinaire**	+ Bilan viral
A partir de 450 001 € et moins de 1 000 000 €	+ Rapport Cardio-vasculaire établi par un cardiologue	+ Rapport Cardio-vasculaire
A partir de 1 000 001 €		+ P.S.A. pour les hommes
Un Questionnaire Financier Confidentiel est demandé à partir de 1 million d'euros (cumul des garanties décès toutes causes et décès accidentel, si l'option "doublement en cas de décès accidentel" est souscrite), quel que soit l'âge du proposant.		

* **Capital à prendre en considération : celui de l'affaire nouvelle Géométris ainsi que ceux des affaires antérieures en prévoyance individuelle (hors contrats assurance de prêt).**

** en cas de contrat non-fumeur uniquement.

En cas de garantie Rente Education ou Rente Viagère pour enfant handicapé, le capital complémentaire pris en compte dans la sélection est :

- le montant annuel de la rente multiplié par 8 et par enfant pour la rente éducation
- le montant annuel de la rente multiplié par 16 et par enfant pour la rente viagère pour enfant handicapé

Profil Sanguin : numérotation formule sanguine, vitesse de sédimentation, numération plaquettaire, glycémie, créatinine, urée, acide urique, phosphatases alcalines, triglycérides, cholestérol total et HDL, transaminases SGOT et SGPT et gammas GT.

Analyse d'urines : sucre, albumine, leucocytes, sang, cytbactériologie des urines.

Bilan viral : Ag HBs, Sérologie HCV, Sérologies HIV 1 et 2.

P.S.A. : Prostatic Specific Antigen, à demander pour les hommes.

L'offre d'APRIL Assurances

Depuis 15 ans, APRIL Assurances développe en véritable spécialiste, des contrats d'assurances de personnes, clairs, performants et modulables. Elle distribue ses produits et services par l'intermédiaire d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants sur des marchés ciblés : **la prévoyance, l'habitat et l'entreprise.**

Dans chacun de ces différents domaines, APRIL Assurances apporte une solution adaptée aux besoins exprimés en proposant une palette de garanties en **complémentaire santé, prévoyance, assurance de prêt et offre de crédit.**

La plupart des contrats santé permettent ainsi le remboursement de frais médicaux sans formalités médicales à l'adhésion. Par ailleurs, les contrats en prévoyance couvrent tous les risques de l'existence (arrêt de travail, invalidité, décès) et assurent un complément de revenus sous forme de rente ou de capital. Enfin, les contrats d'assurance de prêt et les offres de financement répondent aux différents profils de l'emprunteur : jeunes, seniors, investisseurs locatifs, chefs d'entreprise et personnes présentant des risques aggravés.

A cette large gamme de contrats, sont associés **de nombreux services** (assistances, dispense d'avance de frais...) qui procurent un confort supplémentaire à l'assuré.

APRIL Assurances en chiffres

Notre Engagement Votre Satisfaction

Une qualité de service certifiée ISO 9001 version 2000

avec une recherche permanente de la satisfaction de nos assurés.



- **800 000 assurés** à titre individuel ou par le biais de leur employeur,
- Un chiffre d'affaires en 2002 de **116,1 millions d'euros**,
- Un réseau de **10 000 assureurs-conseils indépendants** répartis sur l'ensemble du territoire français,
- **Des remboursements en 24 heures** et une prise en charge des dossiers en 12 heures,
- **92 % de nos assurés sont satisfaits** (dont 44 % de très satisfaits) des produits et services APRIL Assurances (Enquête IPSOS. Résultats consolidés 2002),
- **380 collaborateurs.**

Des solutions d'assurance complémentaires

Par l'apport des savoir-faire spécifiques de chacune de ses filiales, APRIL Assurances offre également des solutions d'assurance dans les domaines suivants :

La mobilité : des produits dédiés à l'expatriation, l'impatriation et le voyage garantissant la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays d'origine, pour des séjours de courte ou longue durée (étudiants, salariés, travailleurs indépendants, familles en voyage touristique, seniors).

Le patrimoine : des solutions de placement financier (assurance-vie, épargne, retraite, produits de défiscalisation).

L'assurance de biens : des contrats d'assurance pour les particuliers, en automobile et en multirisques habitation.



Siège social - 27 rue Maurice Flandin
BP 3261 - 69403 Lyon Cedex 03
Fax **04 78 53 65 18** - Internet **www.april.fr**

Cachet de l'assureur Conseil